BREVET ÉLÉMENTAIRE

JEUNES FILLES

Quatre cent soixante-neuf jeunes filles ont pris part, lundi, aux épreuves du brevet élémentaire. Le nombre des candidates augmente d'année en année.

DICTÉE

Les Batteurs de blé

[illegible] au manège qui met en mouvement la machine à battre, deux chevaux robustes, las et patients, la tête dans [illegible], tournent incessamment et font rouler les roues et siffler les courroies. Un enfant agite son fouet pour les exciter et pour chasser les mouches avides de leur sueur. Des hommes, coiffés de ce béret bleu venu des Pyrénées en Gironde, apportent sur leur dos de lourdes gerbes que les femmes en grand chapeau de paille, pieds nus sur la terre grise de l'aire, donnent à manier par poignées à un homme qui bourdonne comme une ruche. Un robuste et vigoureux garçon enlève, au bout de sa fourche, la paille [illegible], tandis que les grains de blé, versés dans une vanneuse à manivelle, [illegible] au souffle de l'aire les débris de leurs [illegible] légères. Bêtes et gens agissent de concert avec la lenteur obstinée des âmes rustiques. Mais derrière les gerbes, à l'ombre de la grange, des petits enfants dont on ne voit que les yeux grands ouverts et les joues barbouillées rient dans les chariots de foin. Ces femmes, ces hommes hâlés, le regard pâle, la bouche lourde, le corps appesanti, ne sont pas sans beauté.

QUESTIONS

Expliquez : 1° Les gerbes que les femmes donnent à manier par poignées à la batteuse ;

2° Bêtes et gens agissent de concert avec la lenteur obstinée des âmes rustiques ;

3° Analysez logiquement la première phrase jusqu'à courroies ;

4° Analysez grammaticalement « dont et qui » dans l'avant-dernière phrase.

COMPOSITION FRANÇAISE

Taine écrivait à sa sœur en 1852 :

Le seul examen qu'une femme ait à passer porte sur la toilette, la tenue, la danse, la musique et je vois que vous vous en tirez bien.

Les femmes subissent aujourd'hui bien d'autres examens. Le regrettez-vous ?

CALCUL

Peut-on réduire deux fractions au même dénominateur ? Comment ? Quelle pourrait être l'utilité de cette opération ? Pourrait-elle remplacer dans tous les cas la réduction au même dénominateur ?

Prendre comme exemple les deux fractions $\frac{4}{28}$ et $\frac{4}{9}$.

— Un négociant a trois maisons dont la valeur totale n'est que le $\frac{11}{14}$ du capital employé dans son commerce. Quel est le capital commercial et quelle est la valeur de chacune de ces trois maisons, sachant que ce capital commercial lui donne à raison de [illegible] pour 100 par mois un revenu annuel de [illegible] fr. 55, et que les sommes employées à l'achat de chaque maison sont entre elles comme les nombres 37 — 45 — 28 ?

PALMARES

du Concours Agricole de Clary

Tenue des terres. — Grande culture ; exploitations supérieures à 50 hectares. — Prix d'honneur (objet d'art) : Alcide Carpentier, à Busigny.

Moyenne culture (10 à 50 hectares). — Plaquette de vermeil : Lamouret-Bordet, à Walincourt.

Petite culture (au dessous de 10 hectares). — Médaille d'argent : Edmond Hosnet, à Walincourt.

Récompenses exceptionnelles. — 1er prix : Méd. d'argent : Flasiange, Awoingt ; 2e, Candas, Saint-Python ; 3e, Prévot Victor, Crèvecœur ; 4e Allesan Alfred, Boistrancourt ; 5e Huelot Georges ; 6e Giroud Joseph ; 7e Plaquette [illegible], de Clary.

Culture ou famille. — 1er prix, méd. d'argent : Théron-Leroy, Malincourt.

Bonnes Fermières (canton de Clary). — Médaille de vermeil : Mme Lamouret-Bordet, à Walincourt.

Enseignement agricole (maîtres). — Diplôme d'honneur : Duhamel, instituteur, Paillencourt ; 2e prix, Pont, instituteur à Saint-Hilaire-lez-Cambrai. — Élèves : 1er prix, Wiart Gustave, Paillencourt ; 2e, Herlem J.-B., Saint-Hilaire.

Serviteurs. — 1er prix, méd. vermeil et 25 francs : Duvinage L.-B., Busigny ; 2e méd. d'argent et 25 fr. : Hautes Augustin, Elincourt ; 3e, méd. bronze et 20 fr. : Lemaire Désiré, Caullery ; 4e : Louis Vincent, Busigny ; 5e, Jules Delattre, Clary ; 6e, Lemaire Joseph, Caullery ; 7e, Léon Dégremont, Serval ; 8e, Dhainaut Désiré, Busigny ; 9e, Langlet Etienne, à Selvigny.

Récompenses aux pères de famille ayant donné et conservé le plus grand nombre de bras à l'agriculture. — 1er prix, Méd. d'argent et 25 fr. : Taisne Constant, Maretz.

GROS ANIMAUX REPRODUCTEURS

Espèce chevaline. — Étalons. — Animaux déjà récompensés dans les grands concours. — 1er prix : Objet d'art et 75 fr. : Leleu, de Tilloy. — 2e prix : Méd. de vermeil du gouvernement et 60 fr. : de Guillebon, de Carnières. — 3e prix : Méd. de vermeil et 50 fr. : Leleu, de Tilloy. — 4e prix : Méd. d'argent et 40 fr. : de Guillebon. — 5e prix : Méd. de bronze et 25 fr. : Pilliez, de Niergnies. — 5e prix : Méd. de bronze et 15 fr. : Wagnez, de Caullery.

Deuxième catégorie. — Animaux n'ayant pas été récompensés.

Deuxième section. — Étalons de 3 ans avec 3 dents de remplacement. — 1er prix : Méd. de vermeil et 75 francs : Wagnez, de Caullery. — 2e prix, méd. d'argent et 60 fr., Leleu Prosper, de Tilloy.

Troisième section. — Étalons de 18 mois à 3 ans sans dents de remplacement. — 1er prix, Méd. de vermeil et 75 fr. : Derby, de Crèvecœur. — 2e prix, Méd. d'argent et 60 fr. : Vve Caille, de Béthencourt. — 3e prix, Méd. d'argent et 40 fr. : Leleu, de Tilloy. — 4e prix, Méd. bronze et 25 fr. : Carpentier Alcide, de Busigny.

Juments déjà récompensées dans les grands concours. — Plaquette artistique : Leleu, de Tilloy. — Méd. de vermeil et Diplôme d'honneur : Leleu, de Tilloy.

Quatrième section. — Juments de trait suitées. — 1er prix ex-æquo : Méd. de vermeil et 50 fr. : Obled, d'Amerval ; Leleu, de Tilloy. — 2e prix, Méd. d'argent et 30 fr. : Dumont Auguste, de Carnières. — 3e prix, Méd. d'argent et 30 fr. : Mollet, de Busigny. — 4e prix, Méd. bronze et 10 fr. : Mollet, de Busigny. — 5e et 6e prix, Mentions honorables : Mollet, de Busigny.

Cinquième section. — Pouliches de trait de 18 mois à 3 ans sans dents de remplacement. — 1er prix, Méd. de vermeil et 50 fr. : de Guillebon, de Béthencourt. — 2e prix, Méd. argent et 30 fr. : Leclercq, de Carnières. — 4e prix, Méd. de bronze et 20 fr. : Leleu, de Tilloy. — 5e prix, Mention honorable : Wargniez, d'Hurteville. — 6e prix, Mention honorable : Ducamp, de Villers-Outréaux.

Cinquième section bis. — Pouliches avec dents de remplacement. — Prix, Méd. vermeil et 30 fr. : Leleu, de Tilloy. — 2e prix, Méd. d'argent et 20 fr. : Mollet, de Busigny. — 3e prix, Méd. d'argent et 10 fr. : Caille-Beaumont, à Bertry. — 4e prix, Méd. bronze et 10 fr. : Ducamp, à Villers-Outréaux.

Sixième section. — Groupe de 4 juments au moins pouvant avoir concouru isolément. — 1er prix, Objet d'art et 30 fr. au domestique : Leleu, de Tilloy. — 2e prix, Méd. vermeil et 30 fr. au domestique : Mollet, de Busigny. Anesse suitée. — 1er prix, Méd. bronze : Caille, de Bertry.

1re catégorie. — Espèce bovine. — Taureaux déjà récompensés dans les concours. — 1er prix, objet d'art : Mme Caille, de Béthencourt. — 2e prix, Méd. vermeille : Gamez Jean, de Morenchies.

2e catégorie. — Taureaux n'ayant jamais été récompensés. — 1re section ; jeunes taureaux sans dents de remplacement de races françaises. — 1er prix, Méd. de vermeil et 70 fr. : Droy, à Béthencourt. — 2e prix, Méd. d'argent et 50 fr. : Lucien Fontaine, à Clary.

2e section. — Taureaux de deux à quatre dents, de races françaises. — 1er prix, Méd. de vermeil et 70 fr. : Leclercq Emile, de Carnières. — 2e prix, Méd. d'argent et 50 fr. : Théron Leroy, à Malincourt. — 3e prix, Méd. de bronze : Sauvez Emile, à Clary.

3e Section. — Taureaux sans dents, de race hollandaise ou bleue du Nord. — 1er prix, méd. vermeil et 70 fr., M. Lamouret-Bordet, à Walincourt ; 2e, méd. argent et 50 fr., Alcide Carpentier, de Busigny ; 3e, méd. de bronze de la Société des Agriculteurs du Nord et 30 fr., Wallet-Soyez, à Bévillers ; 4e, méd. bronze et 20 fr., Jean Gamez, de Morenchies.

4e Section. — Taureaux de 2 à 4 dents, de race hollandaise ou bleue du Nord. — 1er prix, médaille de vermeil et 70 fr., M. Gamez, de Morenchies ; 2e, méd. argent et 50 fr., Alcide Carpentier, de Busigny ; 3e, méd. de bronze des Agriculteurs du Nord et 30 fr., Jean Gamez, de Morenchies.

5e Section. — Vaches pleines ou suitées de races françaises. — 1er prix, méd. de vermeil et 50 fr., Jean Gamez, à Morenchies ; 2e, méd. argent et 40 fr., Alcide Carpentier, à Busigny ; 3e méd. de bronze et 30 fr., Jean Gamez, à Morenchies ; 4e, méd. de bronze et 20 fr., id. ; 5e, prix, id.

6e Section. — Vaches pleines ou suitées hollandaises ou bleue du Nord. — 1er prix, méd. argent et 50 fr., Mme veuve Caille, à Béthencourt ; 2e, méd. argent et 40 fr., id. ; 3e, méd. bronze et 30 fr., Jean Gamez, de Morenchies ; 4e, méd. bronze et 20 fr., Léon Lamour, à Walincourt ; 5e mention honorable, Alcide Carpentier, à Busigny ; 6e id., Veuve Caille, à Béthencourt.

7e Section. — Groupes d'au moins quatre génisses de même race n'ayant pas plus de 4 dents. — 2e prix, méd. argent et 40 fr., M. Wargnez, à Caullery.

8e Section. — Groupe d'au moins quatre vaches pleines ou suitées de races françaises et étrangères. — 1er prix, méd. vermeil et 60 fr., Mme veuve Caille, à Béthencourt ; 2e, méd. argent et 30 fr., Jean Gamez, à Morenchies ; 3e, méd. bronze et 30 fr., Alcide Carpentier, à Busigny.

PETITS ANIMAUX REPRODUCTEURS

Espèce ovine. — Béliers de toutes races. — 1er prix, méd. argent et 25 fr., M. Quennesson-Baudan, à Beaumont.

Lots de 10 brebis ayant déjà des produits. — 1er prix, méd. argent et 25 fr., Quennesson-Baudou, à Beaumont.

ANIMAUX DE BASSE-COUR

1er prix, méd. argent et 10 fr., M. Lefebvre, Le Cateau.

Poules. — 1er prix, ex-æquo, méd. bronze et 5 fr., MM. Lhotellery, à Caudry ; Carpentier-Mauray, à Prémont ; 2e, ex-æquo, mention honorable, MM. Ferot Louis, Clary ; Louis Monard, Le Cateau.

Lapins. — 1er prix d'ensemble, méd. argent et 10 fr., M. Delattre-Barto, à Clary ; 1er prix ex-æquo, méd. bronze et 5 fr., MM. Croton, à Cambrai et Lefebvre, Le Cateau ; 2e, François Lairet, Clary.

Pigeons. — 1er prix ex-æquo, méd. bronze et 5 fr., MM. Henri Lefebvre, au Cateau ; Louis Ménard, id. ; 2e ex-æquo, MM. Delofre-Canonne, Dighv ; Blondel Georges, Bertry.

Chiens de berger. — 1er prix et 10 fr., MM. Delarbe-Mulot, à Honnecourt ; 2e, Lotriaux-Bury, à Caudry.

INSTRUMENTS PERFECTIONNÉS

Aux exposants d'instruments agricoles

A la machine agricole nouvelle destinée à rendre des services à l'agriculture de la région : Méd. arg. de la Société des Agriculteurs de France, Pruvost frères, à Valenciennes, pour leur machine trayeuse ; aux collections d'instruments agricoles : 1er prix, diplôme d'honneur (hors concours), Flaba, Thomas et Cie, Le Cateau ; 2e, méd. verm., Pruvost frères, Valenciennes ; 3e, méd. arg. et 15 fr., Gavériaux, de Maretz.

A la plus belle collection d'appareils de laiterie : 1er pr., dipl. d'honneur (hors concours), Garin, de Cambrai ; 2e, méd. verm., Pruvost et Dufour, Cambrai.

Méd. de collaboration : Méd. arg. et 10 fr., Goubet Oscar, de la Maison Garin ; méd. arg. et 10 fr., Angot, de la Maison Flaba, Thomas et Cie.

Aux petits constructeurs. — Instruments agricoles de l'arrondissement de Cambrai ; 2e pr., méd. arg. et 10 fr., Basquin-Gavériaux, Maretz ; 3e, méd. de bronze et 5 fr., Druon, à Busigny.

Maréchalerie, Sellerie, Carrosserie. — Dipl. d'honneur, Dubaille, au Cateau ; dipl. de méd. d'arg., Lefebvre, de Vendhuile ; dipl. de méd. d'arg., Baillou et Gavériaux, à Maretz ; dipl. de méd. de bronze, Lévêque, de Bertry.

Concours de moteurs applicables à l'Agriculture. — 1er pr., méd. de vermeil, Bellier, à Arras ; 2e, G. Robert, de Caudry.

Rappels de médailles et divers : Dipl. de méd. d'arg., à l'Elévateur « Hydia », pour ses divers perfectionnements ; dipl. méd. d'arg., Roussel, du Cateau ; dipl. de méd. d'arg., Jonet frères ; dipl. de méd. d'arg., Brienne, de Genech ; dipl. de méd. d'arg., Bruyou et Quancourt, pour ses semoirs ; dipl. de méd. d'arg., Delhay, à Elincourt, pour ses fours ; dipl. de méd. de bronze, Vollereau fils, pour son siège élastique ; dipl. de méd. d'arg., Veuve Grassart, de Clary, pour une horloge applicable à l'Agriculture.

Produits divers. — Dipl. de méd. de bronze, Gabriel Charlet, de Cambrai, pour son exposition de farines de marc de raisin ; dipl. de méd. bronze, Mérasse, constructeur à Cambrai, pour son exposition de bicyclettes ; dipl. de méd. bronze, Veuve Grassart, à Clary, pour son exposition de machines à broder ; mention honorable, Tzakiry, à Paris, pour son exposition d'essences et extraits végétaux ; mention honorable, Mme Buvelle, à Paris, pour son exposition d'essences et extraits végétaux : mention honorable, Hervy, à Paris, pour son exposition d'essences et extraits végétaux.

Produits agricoles. — Dipl. d'honneur, Degand-Leclercq, à Carnières, pour son exposition de céréales et de racines ; plaquette artistique en argent, Pluvenage, à Awoingt, pour son exposition de céréales ; méd. d'arg., Dubois-Détré, pour son exposition de légumes et viandes.

Exposition horticole. — 1er prix, méd. de verm. et 35 fr. avec félicitations du Jury, Coin de Terre ouvrier Cambrésien, pour exposition maraîchère ; 1er pr. ex-æquo, méd. de verm. et 35 fr. avec félicitations du Jury, Potager militaire du 1er d'infanterie, pour exposition maraîchère : 2e, méd. d'arg. et 25 fr., Boleuze Régis, jardinier à Quiévy, pour exposition de légumes, fleurs et fruits ; 3e, méd. de bronze et 25 fr., Cas et fils aîné, à Caudry, pour exposition de fleurs ; 4e, méd. de bronze, Mollet Camille, à Cambrai, pour exposition de fruits ; mentions honorables de collaboration : Lefebvre, sergent au Potager du 1er d'infanterie ; Carron, caporal au même régiment ; Lenne, membre du Coin de Terre ouvrier Cambrésien ; Petit, membre du Coin de Terre ouvrier Cambrésien.

LA FIÈVRE APHTEUSE

A NEUF-BERQUIN

Plusieurs cas de fièvre aphteuse ont été constatés à Neuf-Berquin.

Par arrêté préfectoral, la circulation de l'espèce bovine a été interdite dans un rayon de 500 mètres des lieux reconnus infectés et toutes les mesures d'usage ont été prises.

A SAULZOIR

La fièvre aphteuse prend des proportions inquiétantes : de nouveaux cas ont été constatés à Saulzoir et à Iwuy.

Chronique Agricole

La Répression des Fraudes DANS LE COMMERCE DES ENGRAIS

(Suite)

Art. 11. — Aussitôt après avoir scellé les échantillons, l'agent verbalisateur, s'il est en présence du propriétaire ou détenteur de la marchandise, doit le mettre en demeure de déclarer la valeur des échantillons prélevés.

Le procès-verbal mentionne cette mise en demeure et la réponse qui a été faite.

Un récépissé détaché d'un livre à souches est remis au propriétaire ou détenteur de la marchandise. Il y est fait mention de la valeur déclarée.

En cas de prélèvement en cours de route, le représentant de l'entreprise des transports reçoit, pour sa décharge, un récépissé indiquant la nature et la quantité des marchandises prélevées.

Art. 12. — Le procès-verbal et les échantillons sont, dans les vingt-quatre heures, envoyés par l'agent verbalisateur à la préfecture du département où le prélèvement a été effectué et, à Paris ou dans le ressort de la préfecture de police, au préfet de police.

Toutefois, en vue de faciliter l'application de la loi, des décisions ministérielles pourront autoriser l'envoi des échantillons aux sous-préfectures ou à tout autre service administratif.

Le service administratif qui reçoit ce dépôt l'enregistre, inscrit le numéro d'entrée sur les deux parties de l'étiquette que porte chaque échantillon et, dans les vingt-quatre heures, transmet l'un de ces échantillons au laboratoire dans le ressort duquel le prélèvement a été effectué.

Le talon seul suit l'échantillon au laboratoire.

Le volant, préalablement détaché, est annexé au procès-verbal.

Les trois autres échantillons sont conservés par la préfecture.

Art. 13. — L'analyse des échantillons d'engrais et amendements est assurée par les laboratoires de l'Etat, des départements et des communes dans les conditions prévues à l'article 11 du décret susvisé du 31 juillet 1906.

Art. 14. — Pour l'analyse des échantillons, les laboratoires ne peuvent employer que les méthodes indiquées par la commission permanente.

Ces méthodes sont décrites en détail par des arrêtés pris par le ministre de l'agriculture après avis de la commission permanente.

Art. 15. — Le laboratoire qui a reçu pour analyse un échantillon dresse, dans les huit jours de la réception un rapport où sont consignés les résultats de l'examen et des analyses auxquels cet échantillon a donné lieu.

Ce rapport est adressé au préfet du département d'où provient l'échantillon ; à Paris et dans le ressort de la préfecture de police le rapport est adressé au préfet de police.

Art. 16. — Si le rapport du laboratoire ne relève aucune infraction à la loi du 4 février 1888, le préfet en avise sans délai l'intéressé.

Dans ce cas, si le remboursement des échantillons est demandé, il s'opère d'après leur valeur au jour du prélèvement, aux frais de l'Etat, au moyen d'un mandat délivré par le préfet, sur représentation du récépissé prévu à l'article 11.

Réponse à V. R., de Fenain. — La caisse rurale a une circonscription plus restreinte que le syndicat agricole ; et, s'il n'en existe pas une à Fenain, il est inutile de songer de vous affilier à celle d'un village voisin. Le principe essentiel de la caisse rurale est qu'on n'accorde du crédit qu'aux gens qu'on connaît bien.

—o—

Réponse à E. L. V., de Tourcoing. — Le crud ammoniac, que vous trouverez dans toutes les usines à gaz, débarrassera parfaitement votre cour de toutes les mauvaises herbes poussées entre les grès.

Il suffit d'en épandre une mince couche, que vous pourrez enlever après huit jours et mettre en réserve pour fumer votre potager avant l'hiver.

—o—

Réponse à B. C. D., 50. — Comment on fait de la bière blanche ?

Je n'en sais rien ; mais je m'imagine que c'est avec du grain et du houblon, sans y ajouter de caramel.

Si vous n'êtes pas plus « calé » que moi dans cette branche d'industrie, je vous conseille très vivement de vous en abstenir et de méditer plutôt ces deux vieux dictons, qu'on pouvait lire jadis sur les murs de toutes nos écoles de village, à côté du Crucifix :

« **Douze métiers, treize misères.** »

« **A chacun son métier, et les vaches seront bien gardées.** »

—o—

Réponse à R. D., de Lille. — Ce que vous appelez une grande faux à rateaux, c'est vraisemblablement une javeleuse.

Il est bien certain qu'on peut s'en servir pour couper les blés et les avoines, mais c'était bon il y a quelque vingt ans. Aujourd'hui on emploie la moissonneuse-lieuse, qui fait tout le travail, c'est-à-dire qu'elle coupe et lie la récolte, tandis que la javeleuse fait le travail d'un « picteur » : elle coupe, mais ne lie pas : autrement dit, elle fait des javelles, et encore, pas toujours très bien, surtout quand la céréale est versée et que les épis sont enchevêtrés.

Conseillez donc à vos braves gens l'achat d'une moissonneuse-lieuse, et s'ils trouvent que c'est trop lourd pour leur bourse, dites-leur de s'unir, de faire un petit syndicat d'outillage agricole, et alors toutes les difficultés seront vaincues. A huit ou dix ils arriveront bien (en raclant le fond des bourses, si c'est nécessaire) à réunir un capital de mille francs, qui leur permettra de choisir la meilleure machine du monde, telle marque qu'ils voudront, et d'avoir 250 kil. de ficelle, de quoi lier tout leur août.

Et, comme il faut deux chevaux pour faire fonctionner une moissonneuse-lieuse, et que vos amis en ont chacun un, il leur suffira de se mettre deux à deux et de se prêter mutuellement leur bidet.

Cette union des bêtes aura pour autre bon résultat l'union des gens.

Vous trouverez des statuts de syndicat d'outillage aux bureaux du journal « L'Echo des Syndicats agricoles », rue d'Orchies, à Templeuve.

—o—

Réponse à L. F. — Voici une formule de bouillie bordelaise, que vous pouvez utiliser pour vos vignes, quitte à laver les grappes avant de les manger :

Sulfate de cuivre	1 kil. 500
Mélasse	500 gr.
Chaux	1 kilo
Eau	100 litres

CONSEIL PRATIQUE

N'attendez pas que vos vignes soient malades pour les sulfater, car il est plus facile de prévenir que de guérir.

L. CENSIER.

PORT DE DUNKERQUE

SUR RADE

Oran, v. f. Mira, 1912, div.

ENTRÉES du 25 juin

Havre, v. fr. Jean-Bart, 148, d.
Gravelines, sl. f. Jeanne, 60, lest.
Brest, v. f. Haut Brion, 358, dm.
Dinard, g. f. Meymac, 56, briques.
Bombay, v. a. Cecilia, 2352, dm.
B-Ayres, vap. n. Syerre, 2327, dm.

NOUVELLES MARITIMES

ARRIVAGES :	VENANT DE :
St-Nazaire 24, rem. fr. Atlas	Dunkerque
Pauillac 24, st. Amiral Baudin (suivra pour Dunkerque)	Congo
Thio 24, 3-m. fr. Suzanne	Havre

PASSAGES. — Sagres 21, st. fr. Antonie, Sulina à Dunkerque. — Sagres 22, st. fr. Sahel, Oran à Dunkerque.

L'Imprimerie de la *Croix du Nord*

se charge de l'exécution rapide et soignée des

têtes de Lettres, Factures, Memorandums

FUNÉRAILLES

Les personnes qui, par erreur, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de

Monsieur François-Xavier DAUCHY

pieusement décédé à Lille-Saint-Maurice, le 25 juin 1911, dans sa 68e année, sont priées de considérer le présent avis comme une invitation à assister aux Convoi et Service qui auront lieu le mercredi 28 juin, à 9 heures, en l'église Saint-Maurice-des-Champs, d'où son corps sera conduit au cimetière de l'Est, pour y être inhumé.

L'assemblée à la maison mortuaire, rue Saint-Gabriel, 50, à 8 h. 3/4.

MESSES & OBITS

Vous êtes priés d'assister à l'Obit solennel anniversaire qui sera chanté au Maître-Autel de l'église paroissiale de Saint-Camille, le mercredi 28 juin 1911, à onze heures (les Landes à 10 heures 1/2), pour le repos de l'âme de

Monsieur Albert FRÊTEUR-PARENT

pieusement décédé à Saint-André-lez-Lille, le 26 juin 1910, à l'âge de 49 ans, muni des Sacrements de notre Mère la Sainte Eglise.

De la part de la Famille.

Des pains seront distribués aux pauvres, le jour de l'Obit. 25, 27 j. 7116

MARCHÉS

ARMENTIÈRES, 26 juin.

Farine, 35 fr. le quintal. — Blé, 20 fr. l'hect. — Seigle, 13,50 le quintal. — Orge, 17,50 id. — Maïs, 19 fr. id. — Avoine, 21 fr. id. — Pois, 36 fr. l'hectolitre. — Haricots, 42 fr. id. — Fèves, 20 fr. id.

Marché aux bestiaux de Valenciennes du 19 juin 1911

Espèces	Amen.	1re q.	2e q.	3e q.
Bœufs	74	1.05	0.90	0.85
Vaches et génisses	288	0.95	0.85	0.80
Taureaux	61	0.90	0.85	0.80
Veaux	15	1.45	1.30	1.20

Vente calme. Baisse de 25 à 30 francs.

PARIS, 24 juin.

Sucres raffinés. — La demande reste assez suivie en disponible. La tendance est soutenue, mais les cours ne varient pas.

A Paris, on côte en disponible, les 100 kilos, par wagon complet (5.000 kilos au moins, et suivant marques aux usines, non compris la taxe de raffinage de 2 francs :

En carton de 5 kilos rangés, 69 à 69,50; en cartons de 1 kilo rangés, 70,50 à 71; en caisses de 50 à 60 kilos rangés, 69,50 à 70; en caisses de 25 à 30 kilos rangés, 70 à 70,50; en caisses de 10 kilos rangés, 70,50 à 71; raffinés en poudre, suivant marque, 66,50 à 67.

Cours pour l'exploitation franco sur wagon ou sur bateau, les 100 kilos, à Paris, droits déduits : cubes 41,50; pains 39,50.

Pour les cours en province, il y a lieu d'ajouter à cette côte les frais de chargement et de transport qui sont plus ou moins élevés suivant la région.

Produits accessoires. — On cote en disponible, les 100 kilos, suivant marques, non compris la taxe de raffinage de 2 francs :

Gros déchets, en sacs, 64 à 65; morceaux irréguliers, 64 à 65; petits déchets 64,50 à 65; sucres en poudre, 63,50 à 64; semoules (selon finesse) 66 à 66,50; glaces, 66,»» à 67,»»; sucres cristallisés extraacquit. 62,25 à 62,75 ; sucres cristallisés en poudre, 63,25 à 63,75.

La Villette, le 26 juin 1911

Espèces	Quantités amenées	Quantités vendues	Poids moyen	Viande nette 1re	Viande nette 2e	Viande nette 3e	Poids vif 1re	Poids vif 2e	Poids vif 3e
Bœufs	2.264	2.141	360	1 [illegible]	1 [illegible]	1 50	1 05	. 96	. 87
Vaches	1.063	1.016	340	1 [illegible]	1 70	1 54	1 1[illegible]	. 92	. 82
Taureaux	[illegible]	[illegible]	[illegible]	1 [illegible]	1 57	1 64	. 91	. 86	. 78
Veaux	2.0[illegible]	1.947	.[illegible]	2 50	2 30	2 10	1 50	1 [illegible]	1 14
Moutons	[illegible]	9.[illegible]	.[illegible]	2 56	2 50	2 30	1 40	1 [illegible]	1 15
Porcs	[illegible]	[illegible]	120	2 14	[illegible]	2 [illegible]	1 54	1 46	1 34

Peaux de moutons demi-laine : 3,00-4,50
— rases : 2,75-3,50

Physionomie des ventes

Bœufs. — Vente bonne en hausse de 25 à 30 fr. par tête en raison de la faiblesse des offres.

On cote : limousins 95-102, bœufs blancs 90-96, normands 90-98, manceaux 86-92.

Veaux. — Vente calme sur toutes catégories.

On cote : Brie, Beauce, Gâtinais 120-130, champenois 115-122, manceaux 112-118, gournayeux 105-110, caennais 100-105.

Moutons. — Vente plus facile sur les indigènes, lente sur les africains.

On cote : agneaux 120-133, Centre 118-130, Midi 116-125, métis 116-125.

Porcs. — Vente calme sur des offres moyennes.

On cote : maigres 72-76, gras 68-70.

HOUBLONS

ANVERS, 24 juin.

Les 50 kilos fob wagon Anvers Alost : disponible 72,50 ; juillet-août 72,50 ; nouvelle récolte, 87,50 à 90 fr. Tendance soutenue.

AVIS Pour malles bains de mer, sacs, malles osier, adressez-vous directement en fabrique.

SOYEZ PÈRE :—: LILLE

Se charge des réparations 6002

RHUMES anciens et récents, TOUX
BRONCHITES
sont radicalement GUÉRIS par la
Solution Pautauberge
Qui donne des POUMONS ROBUSTES et prévient la TUBERCULOSE
Prix du flacon : 3 fr. 50.
L. PAUTAUBERGE, COURBEVOIE-PARIS

DANS L'INTERET de votre SANTE COMPAREZ
l'excellent VIN de
BANYULS-TRILLES
QUINQUINA
avec tous les apéritifs connus jusqu'à ce jour
Le GOUTER, c'est l'ADOPTER
Il est d'ailleurs recommandé par le CORPS MÉDICAL depuis longtemps aux Hommes, Dames et Enfants.
DEMANDEZ « UN TRILLES »
et exiger l'étiquette BANYULS-TRILLES sur la bouteille 6228

Prix du Beurre, des Œufs, des Pommes de terre

POUR NOS MÉNAGÈRES

MARCHÉS	BEURRE	ŒUFS	POMMES DE TERRE
Paris, 21 juin (pour comparaison)	le kilo: Normandie 2,70 3,70; Bretagne 2,70 3,20; Touraine 2,80 3,20; Nord et Est 2,50 3,10	le mille, Norm[de] Picard[ie]: extra 130 148 120 132; choix 112 125 98 115; ord[inai]re 100 110 — —	Les 100 kilos: Midi 28,»» 32,»»; St-Malo 22,»» 28,»»; Paris 26,»» 32,»»
Lille, 21 juin	3,20 à 3,50 le kilo	12,»» à 13,»» le cent	18,»» à 20,»» les 100 k.
Aire, 23 juin	2,95 à »,»» le kilog	2,50 à »,»» le quart	12,»» à »,»» les 100 k.
Armentières, 26 juin	3,30 à »,»» le kilo	11,50 à »,»» le cent	15,»» à »,»» les 100 k.
Arnèke, 20 juin	3,»» à 3,20 le kilo	2,80 à 3,»» le quart	
Avesnes, 23 juin	1,45 à 1,55 la livre	2,30 à »,»» le quart	
Bailleul, 20 juin	1,50 à 1,60 la livre	10,»» à 10,40 le cent	
Bergues, 19 juin	3,20 à »,»» le kilo	2,90 à »,»» le quart	6,»» à 6,25 les 25 kil
Bourbourg, 20 juin	2,90 à 3,20 le kilo	2,60 à 2,80 le quart	14,»» à 16,»» les 100 k.
Cambrai, 24 juin	1,55 à 1,60 la livre	2,70 à 2,80 le quart	15,»» à 22,»» les 100 ki
Cassel, 15 juin	1,20 à 1,30 la livre	2,20 à 2,30 le quart	
Courtrai, 19 juin	3,05 à »,»» le kilo	2,25 à »,»» le quart	14,»» à »,»» les 100 k.
Cysoing, 20 juin	1,45 à »,»» la livre	2,75 à »,»» le quart	0,35 à »,»» le kilo
Douai, 16 juin	1,30 à 1,60 la livre	2,70 à 3,00 le quart	14,»» à 16,»» les 100 k.
Estaires, 22 juin	1,40 à 1,60 la livre	2,50 à 2,80 le quart	24,»» à »,»» les 100 k.
Erquinghem, 22 juin	1,35 à 1,40 la livre	2,40 à »,»» le quart	
Fourmies, 17 juin	1,40 à 1,50 la livre	2,90 à 3,»» le quart	
Haubourdin, 9 juin	1,70 à »,»» la livre	1,70 à »,»» le 1/2 q.	
Hazebrouck, 19 juin	1,20 à 1,40 la livre	2,80 à 3,»» le quart	
La Bassée, 8 juin	1,50 à 1,60 la livre	3,»» à »,»» le quart	15,»» à »,»» les 100 k.
Landrecies, 17 juin	1,45 à 1,50 la livre	2,40 à 2,50	
Merville, 21 juin	1,50 à »,»» la livre	2,55 à »,»» le quart	10,»» à 13,»» les 100 k.
Ors, 20 juin	1,40 à 1,50 la livre	2,20 à 2,40 le quart	
Quesn.-s-D., 23 juin	3,40 à »,»» le kilo	2,80 à »,»» la livre	
St-Amand, 17 juin	1,70 à 1,80 la livre	3,»» à »,»» le quart	
Seclin, 19 juin	1,60 à 1,75 la livre	3,10 à »,»» le quart	15,»» à 16,»» les 100 k.
Solesmes, 24 juin	1,60 à »,»» la livre	2,50 à »,»» le quart	15,»» à »,»» les 100 k.
Somain, 22 juin	1,70 à 1,80 la livre	1,50 à 1,60 le 1/2 q.	
Steenvoorde, 17 juin	1,45 à 1,55 la livre	2,60 à 2,75 le quart	
Valenciennes, 24 juin	1,60 à »,»» la livre	3,»» à »,»» le quart	
Wasquehal, 23 juin	1,70 à »,»» la livre	1,50 à »,»» le 1/2 q.	

FEUILLETON N° 14

LES CONQUÉRANTS de l'AIR

PAR

GEORGES DE LYS

Le Penven s'était signé. Salbris, pâle d'émoi, s'agenouilla :

« Rendons grâce à Dieu, qui nous a protégés ! »

A l'exception du vieux Lai-Tou, tous les Chinois de l'escorte se prosternèrent et répétèrent le signe du salut.

Sur l'interrogation muette de Roland, O-Tai-Binh déclara :

« Mon frère et moi sommes élèves de la mission catholique française. Nous avons choisi vos auxiliaires parmi nos condisciples, qui, par vos prêtres, ont appris à aimer la France. En dehors d'eux, nous n'aurions pu trouver de cœurs prêts au sacrifice pour une cause étrangère ».

Hervé et Roland se regardèrent avec une émotion virile dans les yeux. Désormais ils étaient sûrs du dévouement de leurs hommes.

A ! nos missionnaires ! Combien subtilement ils se vengeaient en propageant l'amour de cette France où leur foi était persécutée !

Déjà s'éloignait la tornade, portant plus loin ses ravages. Mais le jour était trop avancé pour atteindre Siun-Tchéou-Fou avant la nuit close et pouvoir se ravitailler le soir même. De plus, le fleuve charriait mille épaves dangereuses pour la navigation. Il fut donc décidé de ne se remettre en route que vers le milieu de la nuit, après minuit, heure à laquelle se lèverait la lune, dont la clarté permettrait aux bateaux d'éviter le heurt des troncs d'arbres entraînés dans le cours du Si-Kiang. Le principal était d'atteindre la ville au début du jour et d'opérer rapidement le réapprovisionnement avant que la curiosité publique ne fût attirée du côté des sampans. Les Européens resteraient à bord et ne se montreraient qu'en cas de nécessité absolue. Encore le rôle d'intervention serait limité au seul Salbris, couvert par sa dignité de fonctionnaire de l'empire. Mais il préférait que sa présence fût ignorée. Lai-Tou était tout désigné pour faire marché avec un de ses compatriotes.

Toutefois les embarcations furent ramenées à l'embouchure du torrent. Cette disposition faciliterait l'appareillage nocturne ; de plus, la proximité des rives, dans leur retraite précédente, aurait pu leur valoir la visite intempestive d'un fauve attiré par l'odeur humaine. Deux carabines à répétition furent tirées de la cale, et un factionnaire commis pour veiller à la sécurité de chaque embarcation, que le grossissement des eaux avait du faire amarrer près de la berge.

Peu avant l'heure fixée pour l'appareillage, un coup de feu donna l'alerte. Interrogée, la sentinelle déclara avoir tiré sur une ombre suspecte qu'elle avait vue tapie près du palétuvier aux racines duquel était amarré le bateau dont elle avait la garde.

Le phare à réflecteur de Salbris fouilla en vain la rive. Que discerner dans le fouillis de lianes et de broussailles qui foisonnaient dans le sous-bois. Roland se décida alors à prendre terre, pour explorer la place signalée et reconnaître si des traces étaient empreintes dans le sol détrempé par la pluie torrentielle qui avait accompagné la tempête. Gilles Trousequin s'offrit à l'accompagner. Ils s'adjoignirent deux hommes qui conduiraient et garderaient le canot. Puis, revolver au poing, ils débarquèrent.

Roland marcha droit au palétuvier dont les racines s'enfonçaient dans l'eau. Une stupeur le saisit à reconnaître sur le câble une coupure fraîche qui l'entamait jusqu'à son centre. En reculant vers le tronc de l'arbre, dans la vase, lui apparurent les empreintes de deux larges semelles. Elles ne pouvaient provenir que de chaussures habituelles à un Européen... Or, seuls les Chinois de l'équipage avaient abordé cet endroit de la rive, pour amarrer le sampan, et encore n'avaient-ils pas eu besoin de quitter leur canot, puisque le point d'attache était à une racine saillant hors de l'eau. Que signifiait la présence d'un blanc dans ce pays perdu ? Le soupçon qu'ils eussent eu affaire encore à Hermann Hofer effleura la pensée de Roland ; mais, en admettant que l'Allemand eût échappé à la noyade et à la balle d'Hervé, comment pourrait-il les avoir rejoints après le coulage de son bateau, et surtout comment aurait-il découvert le refuge où les avait jetés la tornade ?

Quoiqu'il en fût, la présence d'un Européen en ces lieux déserts était suspecte. Salbris, un doigt sur les lèvres, recommanda le silence au Parigot et regagna le bord. Là, il ordonna le départ immédiat. On marcherait à moyenne allure, pour n'atteindre la ville qu'au lever du jour.

Surpris de la hâte un peu fébrile de son ami, Le Penven voulut l'interroger. D'un signe, Roland l'arrêta ; mais dès que les bateaux eurent repris leur marche en plein fleuve, il entraîna le capitaine dans le poste, tandis que le quart était laissé à l'ordonnance.

Alors il lui confia son inquiétante découverte.

L'officier réfléchit, puis déclara :

« Mon cher, envisageons les choses au pire, c'est le meilleur procédé pour nous mettre en mesure de parer aux événements. Si la trace que tu as relevée provient du sieur Hermann Hofer, c'est qu'il nous a échappé, et alors sa haine, décuplée par l'insuccès et le danger de mort où nous l'avons mis, s'est ingéniée pour découvrir un moyen de nous devancer. Comme, à part le tien, il n'existe pas d'aéroplane en Chine, notre homme n'a pu user que de l'automobile. Si mal entretenues que soient les routes du Céleste Empire, celle qui longe les berges du Si-Kiang ne me paraît pas impraticable pour une voiture solide. Mais il faut aussi qu'elle soit assez légère pour s'embarquer sans trop de difficultés, sur radeau, aux points où la voie passe d'une rive à l'autre.

« Donne-moi la carte et examinons ensemble ces points de traversée et les difficultés qu'ils présentent. D'abord Sam-Choui, lieu de la collision dans laquelle nous l'avons coulé. Une fois revenu dans cette localité, — car il lui a fallu assurément retourner à Canton pour se procurer un automobile, — il s'est facilement fait transborder sur la rive droite, qu'il a remontée jusqu'à Chao-King-Fou. Cette ville importante lui a procuré toutes les facilités de passage sur l'autre berge, que la route longe jusqu'à Ou-Tchéou-Fou. Même transbordement aisé à cet endroit, pour les mêmes causes. Plus loin, à Teng-Hsien, cela a dû être plus pénible, mais non encore rebutant. Ce point dépassé, il n'a plus à s'inquiéter que du suivant, Ta-Houng-Kiang-Ssé, dont nous approchons, et où il devra encore changer de rive, s'il nous poursuit, avant d'arriver à notre prochaine escale. Mais Ta-Houng-Kiang-Ssé est un point important, puisque c'est là que se réunissent les deux rivières dont la jonction forme le Si-Kiang. Il traversera donc encore sans peine, et pourra nous précéder à Siun-Théou-Fou. Ce sera le moment alors de nous défier d'un tour de sa façon, car il est homme entêté et muni de références influentes, d'après l'aisance de sa marche, cet herr Herman Hofer, si toutefois c'est lui que nous avons à nos trousses.

— Bah ! répliqua Salbris, ce n'est pas en pleine nuit qu'il se fera transborder à Ta-Houng-Kiang-Ssé. Nous serons donc à notre point de ravitaillement avant lui.

— Je le souhaite. En tous cas, prenons nos précautions pour agir comme s'il était parvenu à nous distancer. De toute façon, il faudra découvrir un moyen pour entraver la chasse que nous donne ce monsieur. »

Il se frappa le front et sortit du rouf pour ramener avec lui Gilles Trousequin.

« Pi-Tou-lai, prend le quart à sa place. Mets mon troupier au courant ; il dénichera peut-être quelque bon tour dans son sac.

— Il est d'ailleurs coutumier du fait, répliqua Salbris. Je n'ai pas oublié comment il a imaginé et exécuté le coup de l'opium d'abord, la façon de nous faire reconnaître qui nous épiait sur le quai de Canton ensuite. Voici donc la situation. »

Quand Roland lui eut expliqué les faits, Gilles demanda :

« Montrez-moi la route que nous avons à faire et aussi la sienne. »

Salbris étala la carte sous ses yeux et lui traça les deux itinéraires par terre et par eau. Trousequin s'absorba dans un examen minutieux, puis, le front rasséréné, déclara :

« Voilà mon idée. Pendant que vous vous arrêterez avec un sampan dans la ville, je continuerai à remonter la rivière avec l'autre. Aux environs de Ki-Fong, je me ferai mettre à terre avec un dégourdi

(A Suivre).

CHOCOLAT D'AIGUEBELLE
CACAO D'AIGUEBELLE
Dépôt : 74 bis, rue Nationale, LILLE
TÉLÉPHONE 21-38 031

Imp. *Croix du Nord*, 15, r. d'Angleterre, Lille
Le gérant : Ch. VERIN